

# Délibération du Conseil municipal

## Du 15 avril 2026

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le



ID : 077-217702570-20260415-16\_2026-DE

<b>Date de convocation :</b> 03/04/2026	L'an deux mille vingt-six, le quinze avril à 19 heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU, Maire.
<b>En exercice :</b> 27 <b>Présents :</b> 25 <b>Votants :</b> 27	<p><u>Présents</u> : Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU – M. Victor COURTIER – Mme Brigitte DA SILVA – M. Elisio DE OLIVEIRA – Mme Alexia LAKOMY – M. Guillaume PIERRET – Mme Jennifer JEAN ELIE – M. Jean-Claude DEBRANCHE – Mme Nathalie HERPSONT – M. Louis Philippe DA SILVA – Mme Stéphanie CHARLOTTE – M. Sylvain THIERRY – M. Tony DE CARVALHO – Mme Sandra DUFEAL LOUIS – M. Christophe DE MARCO – Mme Sandrine HOS – M. Florian ROULLAT – Mme Lucie COLLINET – M. Claudy AHUKA LUTUNDULA – Mme Meriem RABAH – M. Maxence GILLE – M. Jean-Paul BORIE – Mme Nathalie COUILLARD – M. Sébastien COSTARD – Mme Françoise JOB.</p> <p><u>Pouvoirs</u> : Mme Carole PEREZ donne pouvoir à Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU– Mme Catherine BEGUIN donne pouvoir à Mme Nathalie COUILLARD</p> <p>Mme Alexia LAKOMY a été élue secrétaire de séance.</p>
<b>N° de délibération :</b>	16-2026
<b>Objet :</b>	Election des membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Actions Sociales

Le Conseil municipal,

Vu les articles L.123-4 à L.123-9 et R. 123-7 à R. 123-15 du Code de l'action sociale et des familles,

Considérant qu'il convient de fixer le nombre de membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), que les articles L. 123-6 et R. 123-7 susvisés exigent un minimum de quatre membres élus et un maximum de huit membres élus,

Décide que le nombre de membres du Conseil municipal appelés à siéger au CCAS est fixé à 6,

Considérant qu'il y a lieu à présent de procéder à l'élection de 6 membres du Conseil municipal appelés à siéger au CCAS,

Considérant qu'il s'agit d'un scrutin de liste, à représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Considérant que se présentent à la candidature de membres du Conseil d'administration du CCAS :

- Mme Jennifer JEAN ELIE
- Mme Meriem RABBAH
- Mme Nathalie HERPSONT
- Mme Sandra DUFEAL LOUIS
- Mme Lucie COLLINET
- Mme Nathalie COUILLARD

Conformément à l'article R. 123-8 et 123-10 susvisés, après en avoir voté à main levée, et à l'unanimité des membres présents,

Elit en tant que membres du conseil d'administration du CCAS :

- Mme Jennifer JEAN ELIE
- Mme Meriem RABBAH
- Mme Nathalie HERPSONT
- Mme Sandra DUFEAL LOUIS
- Mme Lucie COLLINET
- Mme Nathalie COUILLARD

Fait à Lizy sur Ourcq, le 15 avril 2026,

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,  
Le Maire,  
Cindy MOUSSI-LE GUILLOU



Le secrétaire de séance,  
Alexia LAKOMY

